

Par SDÉ et courriel

Le 1^{er} mai 2023

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Place Victoria
800, rue du Square-Victoria
41 étage, bureau 4125
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Simon Turmel
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

800, boul. de Maisonneuve Est
11^e étage
Montréal (Québec) H2L 4M8
Tél. : (514) 289-2211, poste 3563
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : turmel.simon@hydroquebec.com

OBJET : Demande d'ordonnance de sauvegarde relativement au maintien de la
GDP Affaires pour l'hiver 2022-2023 suivant le jugement du 4 octobre
2022 de la Cour supérieure dans le dossier 500-17-113361-201
Votre dossier : R-4208-2022 – Phase 2
Notre dossier : LTG07086

Chère consœur,

Faisant suite à votre correspondance du 26 avril 2023, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) avise la Régie de l'énergie qu'il présentera une preuve dont la durée est estimée à 20 minutes. La durée prévue des représentations est de 45 minutes.

Le Distributeur avise par ailleurs la Régie qu'il déposera une version révisée de sa preuve cette semaine en raison d'une erreur constatée après le dépôt de la preuve.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Simon Turmel

SIMON TURMEL, avocat

ST/gm